

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} JUIN 2018 — N°377

U2P
union
des entreprises
de proximité

LIBÉRER TOUT LE POTENTIEL DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

La commission des Affaires sociales a débuté l'examen du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » le 29 mai dernier, après des mois de travail avec les partenaires sociaux, en particulier l'U2P.

L'U2P est montée au front dès les premières consultations afin que l'apprentissage, qui a fait la preuve de son efficacité en matière d'accès à l'emploi, soit largement développé. Nombre de nos propositions se traduisent aujourd'hui dans le texte soumis aux députés, en particulier la mise en place de prépa-apprentissage permettant de garantir un savoir-être et des connaissances de base, l'assouplissement des dates d'entrée en apprentissage, la simplification pour les entreprises comme pour les apprentis de la rupture du contrat, ou encore un meilleur fléchage des aides en direction des petites entreprises — singulièrement celles de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales qui forment la moitié des apprentis du pays.

Nous espérons cependant que la discussion parlementaire permettra de faire évoluer d'autres points dans le sens souhaité par l'U2P. Ainsi, il est indispensable de valoriser davantage la contribution du maître d'apprentissage à la réussite de la formation. Sur le plan



financier, le soutien proposé aux apprentis pour passer leur permis de conduire est un pas concret en faveur d'une plus grande autonomie. Restera cependant à accompagner l'apprenti dans l'achat de son premier équipement. De même, il conviendrait que l'aide unique accordée aux entreprises (voir p. 2) ne soit pas réservée au recrutement d'apprentis de niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

S'agissant de la formation professionnelle, je me félicite que nos revendications se soient frayé un chemin jusqu'au projet de loi, comme la mutualisation accrue des fonds de l'alternance au profit de nos entreprises. En revanche, il est préjudiciable que le compte personnel de formation soit comptabilisé en euros et non en heures : un changement qui entraverait l'accès aux formations nécessitant d'importants moyens matériels et techniques. Plus largement, pour que les salariés des plus petites entreprises ne soient plus injustement mis de côté, le financement de la formation doit mieux prendre en

compte les spécificités (taille, secteur d'activité...) de nos entreprises.

En matière d'assurance chômage, le projet de loi emprunte la voie du bon sens. Il reviendra en effet aux branches de limiter l'usage des contrats courts aux situations qui l'exigent.

De même, l'ouverture de l'assurance chômage aux indépendants, en intégrant les préconisations de l'U2P (conditions de durée, de revenus d'activité...), se fera dans un cadre limitant tout dérapage financier. ■

Alain Griset

- p. 1** L'édito du Président
- p. 2** Une aide unique à l'apprentissage / Gouvernance de la CAPEB
- p. 3** L'économie de proximité, dernier acteur des centres-villes
- p. 4** Agenda / Brèves

APPRENTISSAGE : UNE AIDE UNIQUE POUR MIEUX CIBLER LES ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET LIBÉRALES

À partir du 1^{er} janvier 2019, seules les PME employant un apprenti qui prépare un diplôme de niveau IV (Baccalauréat, notamment technologique et professionnel) ou V (BEP, CAP...) recevront une aide de l'État, selon une étude d'impact du projet de loi « avenir professionnel » publiée fin avril 2018 par le gouvernement.

Cette aide à vocation à remplacer les différents dispositifs existants : prime à l'apprentissage, aide au recrutement d'un apprenti, prime pour l'embauche de travailleurs handicapés, aide TPE Jeunes apprentis et crédit d'impôt. L'objectif est à la fois de favoriser l'embauche des jeunes les moins qualifiés et d'améliorer la lisibilité des aides.

Cette nouvelle aide unique, qui s'appuiera sur la déclaration sociale nominative, sera versée par l'État. En tout, près de 60% des contrats d'apprentissage signés par les entreprises devraient être concernés.

En revanche, son montant n'a pas été indiqué, ses modalités devant être

précisées par décret. Cette aide se concentrera sur les plus petites entreprises. À partir de 2019 seront donc exclues des dispositifs de soutien de l'État celles qui comptent 250 salariés et plus, ainsi que celles qui embauchent des apprentis du supérieur. En revanche, l'exonération de cotisations sociales sur les rémunérations des apprentis est maintenue pour toutes les entreprises. Elle est estimée à 1,275 milliard d'euros en 2018.

Autre nouveauté : l'aide unique ne se limitera plus à la première année

contractuelle mais s'étendra à toute la durée du contrat d'apprentissage. Son automatiser la rendra également plus simple à mettre en œuvre, le contrat d'apprentissage ayant vocation à être transmis « via un guichet unique et un contrôle de la présence de l'apprenti dans l'entreprise » par le biais de la DSN (déclaration sociale nominative). En 2022, date de fin de la période transitoire pour la suppression de la prime à l'apprentissage et du crédit d'impôt, le gouvernement estime à 760 millions d'euros la dépense annuelle. ■



LA CAPEB RENOUVELLE SA GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment s'est réuni les 17 et 18 Mai.

À cette occasion, Sabine Basili et Dominique Métayer ont été réélus vice-présidents et Gilles Chatras, administrateur national depuis 2009, a été élu secrétaire adjoint. Autres renouvellements : suite à

une assemblée générale statutaire réunie à Brest, 3 nouveaux administrateurs désignés par les urnes intègrent également le Conseil d'administration de la CAPEB nationale : Michel Brochu, menuisier-charpentier à la tête d'une entreprise de 25 salariés en Loire-Atlantique, Thierry Revon, carreleur à la tête d'une entreprise de 9 salariés en Charente après avoir dirigé jusqu'en 2017 une entreprise spécialisée dans la chape liquide et employant 20 salariés, et enfin Éric Le Dévéhat, tailleur de pierre dont l'entreprise à Redon emploie 14 personnes. ■

FOCUS. L'Assemblée Générale de la CAPEB constituait l'un des temps forts des Journées de la construction. Du 25 au 27 avril 2018, ce salon professionnel regroupait les principaux acteurs du marché de chaque profession avec des démonstrations techniques de savoir-faire et d'innovations, sur 8 000 m² d'exposition et en présence de 4 200 délégués de la CAPEB.



L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, DERNIER ACTEUR DES TERRITOIRES

Confortées par une étude et une proposition de loi, l'U2P et ses organisations membres mènent le combat pour sauvegarder, renforcer et développer les entreprises de proximité dans les centres-villes, les villages et les territoires ruraux où elles sont intimement liées au dynamisme local.

D'après une étude de l'INSEE parue le 23 mai, les artisans du bâtiment et les restaurateurs font partie des professionnels les mieux représentés dans près de 12 000 communes. L'échantillon rassemblait des communes comptant de 1 à 5 types de services et regroupant 2,5 millions d'habitants.

Cependant, de nombreux services de proximité peinent à s'implanter et à se pérenniser : pharmacies, bouchers ou encore dentistes restent rares y compris dans des communes où les services proposés sont nombreux (supérieurs à 15). Or les Français craignent pour l'avenir de ces services et sont lucides sur les difficultés rencontrées dans tous les territoires : d'après une étude Opinionway pour Asterop, 31% des Français se disent inquiets pour l'avenir des commerces de centre-ville et 53% pour les commerces ruraux. Près de 4 sur 5 jugent que les centres-villes sont en déclin à cause des difficultés des commerces de proximité.

Ce constat sans appel sur la souffrance des centres-villes, des territoires ruraux mais aussi de certains quartiers se manifeste de façon très concrète au

quotidien : pour se rendre dans un commerce, quel que soit son type, un Parisien parcourt en moyenne 2 km... Contre 12,2 km en zone rurale ! L'économie de proximité regroupe les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, qui sont les seules capables de développer localement l'économie et l'emploi.

Et ce sont bien elles que plébiscitent les Français : 40% d'entre eux veulent accéder plus simplement à une offre de commerces de proximité classique (boulangier, charcutier, primeur etc.), dont 50% des habitants de zone rurale. Et 37% déclarent que les commerces de bouche ne sont pas assez nombreux ! C'est dans ce contexte que l'U2P a alerté les pouvoirs publics voilà plusieurs mois (voir *La Brève* n°369 du 15 décembre 2017). Cette préoccupation a trouvé un écho auprès des parlementaires,

notamment du Sénat, dont la proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs a rencontré l'approbation de l'ensemble des représentants de l'économie de proximité, en particulier par la voix de la CNBPF (boulangerie-pâtisserie), la CFBCT (boucherie-charcuterie, traiteurs) et la FSPF (pharmacies), toutes les trois affiliées à l'U2P via la CGAD et l'UNAPL, qui ont manifesté leur soutien au projet de loi dans une tribune, « Ne laissons pas s'éteindre les dernières lumières de la ville », publiée le 26 avril par *Les Échos*.

Parmi les principales mesures prévues par les sénateurs figurent l'allègement de la fiscalité en centre-ville, la réduction du poids des normes qui freinent l'installation en centres-villes, une meilleure régulation des grandes surfaces ou encore la possibilité de mettre en place des moratoires locaux. ■



NOUS NE VOULONS PAS QUE NOS PAYSAGES VOIENT SE MULTIPLIER DES COMMUNES DÉSERTES, DES FRICHES COMMERCIALES, DES ZONES SANS ÂMES. AUJOURD'HUI, DANS DE NOMBREUSES VILLES ET VILLAGES, QUELQUES COMMERCES DONT FONT PARTIE LES BOULANGERIES-PÂTISSERIES, LES BOUCHERIES-CHARCUTERIES ET LES PHARMACIES ASSURENT UNE PRÉSENCE SANS LAQUELLE IL N'Y A PLUS NI VIE, NI CENTRES. COMBIEN DE TEMPS POURRONS-NOUS TENIR FACE À DES OGRES DE LA DISTRIBUTION QUI NE RECULENT DEVANT RIEN, Y COMPRIS LORSQU'IL S'AGIT D'AFFICHER UN SAVOIR-FAIRE ET DES COMPÉTENCES QU'ILS N'ONT PAS MAIS QU'AU CONTRAIRE ILS S'EMPLOIENT À USURPER VOIRE À FAIRE DISPARAÎTRE ?

« Ne laissons pas s'éteindre les dernières lumières de la ville », extrait de la tribune publiée par *Les Échos* le 26 avril 2018



AGENDA

29 mai

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Jérôme Fournel, Directeur de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics, sur le prélèvement à la source.

Entretien du président, du vice-président Michel Chassang et du secrétaire général de l'U2P avec Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites.

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Franck Riester, député et président du groupe UDI, Agir et Indépendants.

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Cendra Motin, députée.

31 mai

Réunion du Conseil National de l'U2P.

5 juin

Déplacement du président de l'U2P en Île-de-France.

6 juin

Déplacement du président de l'U2P dans les Hauts-de-France.

7 juin

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Sylvain Maillard, député.

12 juin

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Célia de Lavergne, députée.

BRÈVES

Inflation législative. L'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à rendre obligatoire la mise à disposition des *doggybags* dès 2021. Cette disposition ajoute une nouvelle contrainte réglementaire à ce qui existait d'ores et déjà sous la forme d'un engagement volontaire. L'UMIH, membre de la CGAD et qui représente les professionnels de l'hôtellerie-restauration, a ainsi regretté dans un communiqué que les restaurateurs, déjà soumis à plus de 50 nouvelles réglementations par an, voient se transformer en obligation, passible de sanctions, ce qui relevait jusque là du bon sens et des pratiques courantes de la profession, les restaurateurs s'efforçant constamment de réduire leur perte et le gaspillage au quotidien.

Travail au noir. Le montant des recouvrements liés au travail dissimulé a progressé de près de 70 % en cinq ans pour atteindre 541 millions d'euros en 2017. Un montant qui doit être porté à 3,5 milliards d'euros d'après la Convention d'objectifs et de gestion État-Accoss 2018-2022. Pour atteindre cet objectif, l'Accoss entend mettre à profit la *big data* c'est-à-dire la collecte et l'analyse d'un très grand nombre de données, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les services fiscaux en vue d'améliorer ses outils de contrôle mais aussi le recouvrement des créances.

Travail détaché. Le Parlement européen a approuvé le 29 mai dernier à une très large majorité (456 voix pour, 147 contre, 49 abstentions) la réforme du statut des travailleurs détachés qui modernise la directive de 1996 autour

du principe « à travail égal, salaire égal, sur le même lieu de travail ». C'est le dénouement de plusieurs années de tension au cours desquelles la France a durci le ton au nom de la nécessaire lutte contre le dumping social, dont les artisans du bâtiment sont aujourd'hui les premières victimes. Le texte doit aussi permettre de renforcer la coopération internationale en matière de fraude au détachement. Un fléau qui nuit autant aux travailleurs concernés, qui se voient privés de toute protection sociale, qu'aux professionnels travaillant en toute bonne foi, pour lesquels la concurrence déloyale s'avère désastreuse.

Consultation. Les grèves à la SNCF ont-elles un impact négatif, voire très négatif sur votre activité artisanale, commerciale ou libérale ? Exprimez-vous en répondant dès à présent à la consultation lancée par l'U2P sur son site Internet : u2p-france.fr/home-page/#sondage.

Rencontres de l'U2P, save the date !

Le jeudi 27 septembre 2018 se déroulera à la Maison de la Mutualité, à Paris, la deuxième édition des « Rencontres de l'U2P — Forum des entreprises de proximité ». Invités politiques, membres du gouvernement, experts reconnus et représentants des entreprises de proximité se retrouveront autour d'une préoccupation commune : imaginer l'avenir des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales en proposant des solutions concrètes à leurs enjeux de formation, de croissance, de transmission ou encore de compétitivité. ■